



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2021/41

Accusé de réception en préfecture  
044-214401655-20211007-DE-2021-41-DE  
Date de télétransmission : 11/10/2021  
Date de réception préfecture : 11/10/2021

## Séance publique du 7 Octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire-de-Clisson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Denis THIBAUD, Maire

### Nombre de conseillers :

En exercice : 18  
Présents : 14  
Absents : 4  
Pouvoirs : 4  
Votants : 18

Date d'envoi et  
d'affichage de la  
convocation : 30/09/2021

**Présents** : MM. Denis THIBAUD, Fabien MANDIN, Romain RICHARD, Asuman GUNEY, Samuel PITEL, Dominique VALTON, Catherine TAILLEE-PERRAUD, Olivier ALBERTEAU, Régis HAMY, Judith LE STER SCHWARZBARD, Sylvaine ALBERT, Nathalie VOLPATO, Michaël HERVOUET, Guillaume POIRON.

**Absents** : Sophie RIDEAU, Laetitia BORTOT, Silvère REMIGEREAU, Josiane BOSCHE.

**Pouvoirs** : Laetitia BORTOT à Nathalie VOLPATO ; Sophie RIDEAU à Fabien MANDIN ; Silvère REMIGEREAU à Michaël HERVOUET ; Josiane BOSCHE à Sylvaine ALBERT.

**Secrétaire de séance** : Dominique VALTON.

## VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de cession dans le village de la Palaise.

Monsieur et Madame JANGHOV, domiciliée au 15 la Palaise 44190 SAINT HILAIRE DE CLISSON ont demandé l'acquisition d'un terrain issu du domaine public d'une superficie de 25m<sup>2</sup> à côté des parcelles ZC 194 et 193 qu'ils possèdent déjà. La Commission urbanisme a accepté cette vente afin de régulariser la construction d'une terrasse existante, antérieur à l'achat de M. et Mme JANGHOV.

Il précise que, pour être aliénable, le terrain issu du domaine public doit faire l'objet d'un déclassement pour être intégré au domaine privé communal. Du fait que ce changement ne porte en rien atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie, il n'est pas nécessaire de réaliser une enquête publique telle qu'elle est définie à l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

Vu la délibération du 3 décembre 2020 fixant les tarifs communaux.

**DECIDE** de procéder au déclassement du terrain mentionné ci-dessus d'une superficie d'environ 25 m<sup>2</sup> pour l'intégrer au domaine privé communal.

**DONNE** son accord quant à la vente des terrains susvisés à M. et Mme JANGHOV selon les conditions suivantes :

Prix de vente : 24 €/m<sup>2</sup>

Frais d'acte authentique à la charge du demandeur

Frais de bornage et de mesurage à la charge du demandeur.

➤ **CHARGE** Monsieur le Maire de la signature de toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

“ Pour extrait certifié conforme au registre “

Le Maire,  
Denis THIBAUD

